



CONSULTATION PUBLIQUE | Règlement N° 875-87

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé, conformément à la loi, à l'hôtel de ville, 20410 chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, Québec, le mardi 9 août 2011 à 19 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairesse: Maria Tutino

Conseillers : Wayne Belvedere
Charles Colomb
Kim Millette
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENT : Richard White, directeur général intérimaire

ÉTAIENT ABSENTS : Peter Fletcher, conseiller
Nathalie Hadida, greffière

1. Règlement no. 875-87 intitulé *Règlement n° 875-87 modifiant le règlement de zonage no. 875, tel que modifié, afin de contrôler l'accès aux voies publiques à partir des lots transversaux et de définir les dispositions des marges arrière desdits lots.*

Les membres du conseil présents expliquent l'objectif de la consultation publique et le but du règlement proposé.

Il y a un membre du public présent.

2. LEVÉE DE LA SÉANCE

2011-08-175 À 19 h 15, il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller C. Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance.

Mairesse

Directeur général intérimaire